

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux octobre, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence, de Philippe NOGET, Maire délégué de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2021

Présents : MM. Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Solange THOMAS-RUBEAUX, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Christine RICHARD, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Hélène MAGRE, Mallory CANCOUET.

Présents : 23
Absents : 6
Votants : 28

Absents : Jacques ROCHER (donne pouvoir à Philippe NOGET), Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Chantal THERENE-NAEL (donne pouvoir à Valérie LETOURNEL), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Karine BRANCHE (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Soazig GUERIN (donne pouvoir à Hélène MAGRÉ).

Delphine BOULANGER a été élue secrétaire de séance.

Approbation du CR du conseil municipal du 10/09/21 : à l'unanimité

1. Présentation de Maïwenn RAULT et Thomas OLLIVIER

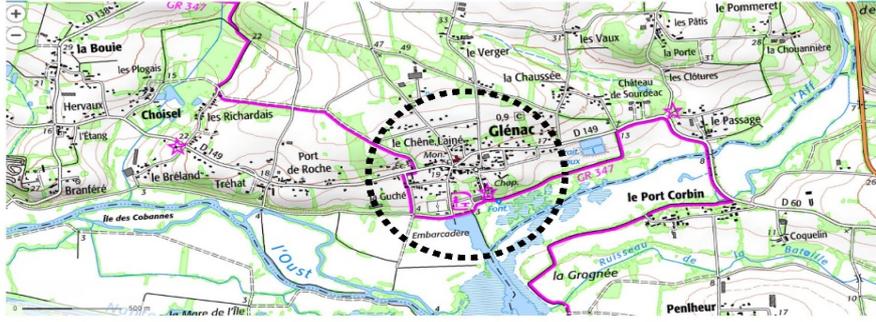
Thomas OLLIVIER est le responsable du Centre Technique Municipal et a intégré nos services le lundi 19 juillet 2021. Maïwenn RAULT est la responsable du Pôle Aménagement, Urbanisme et Marchés Publics et a rejoint notre collectivité le jeudi 16 septembre dernier.

2. Travaux – Présentation du projet de la bibliothèque à Glénac

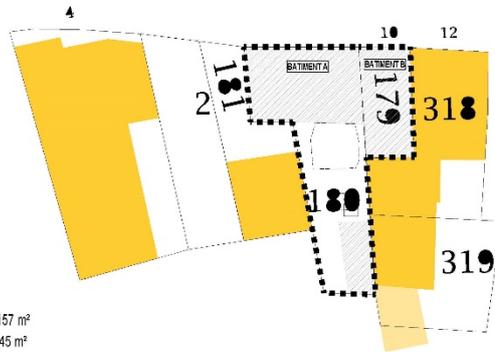
La future bibliothèque de Glénac, située Rue de l'Eglise, est à l'origine d'une superficie totale de 157 m², entre le rez-de-chaussée et l'étage. La commune a saisi l'opportunité de procéder à l'acquisition de la propriété de Mr et Mme Blanchard pour une superficie de 45 m² et l'acte notarié est en cours de rédaction. Il est rappelé que nous avons confié la prestation de maîtrise d'œuvre à la société dénommée « La Fabrik d'Architectures » de Redon. Les plans ci-après ont fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du 13 septembre dernier auprès des commissions Bâtiments et Culture, qui ont approuvé le projet.

Les travaux sont estimés à environ 300 000 € H.T., non compris les agencements et le mobilier nécessaire pour la bibliothèque.

L'appel d'offres pour ces travaux est publié le 17 novembre prochain, ce qui permettrait d'envisager un démarrage des travaux en mars prochain.

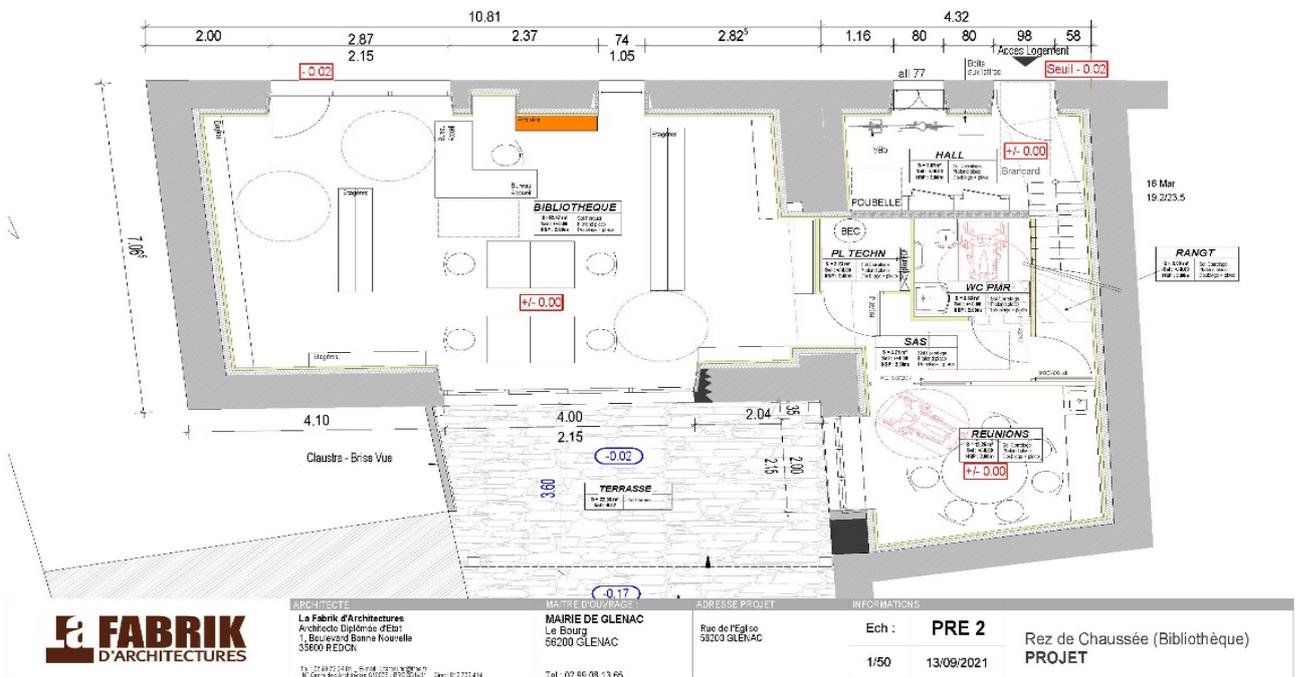
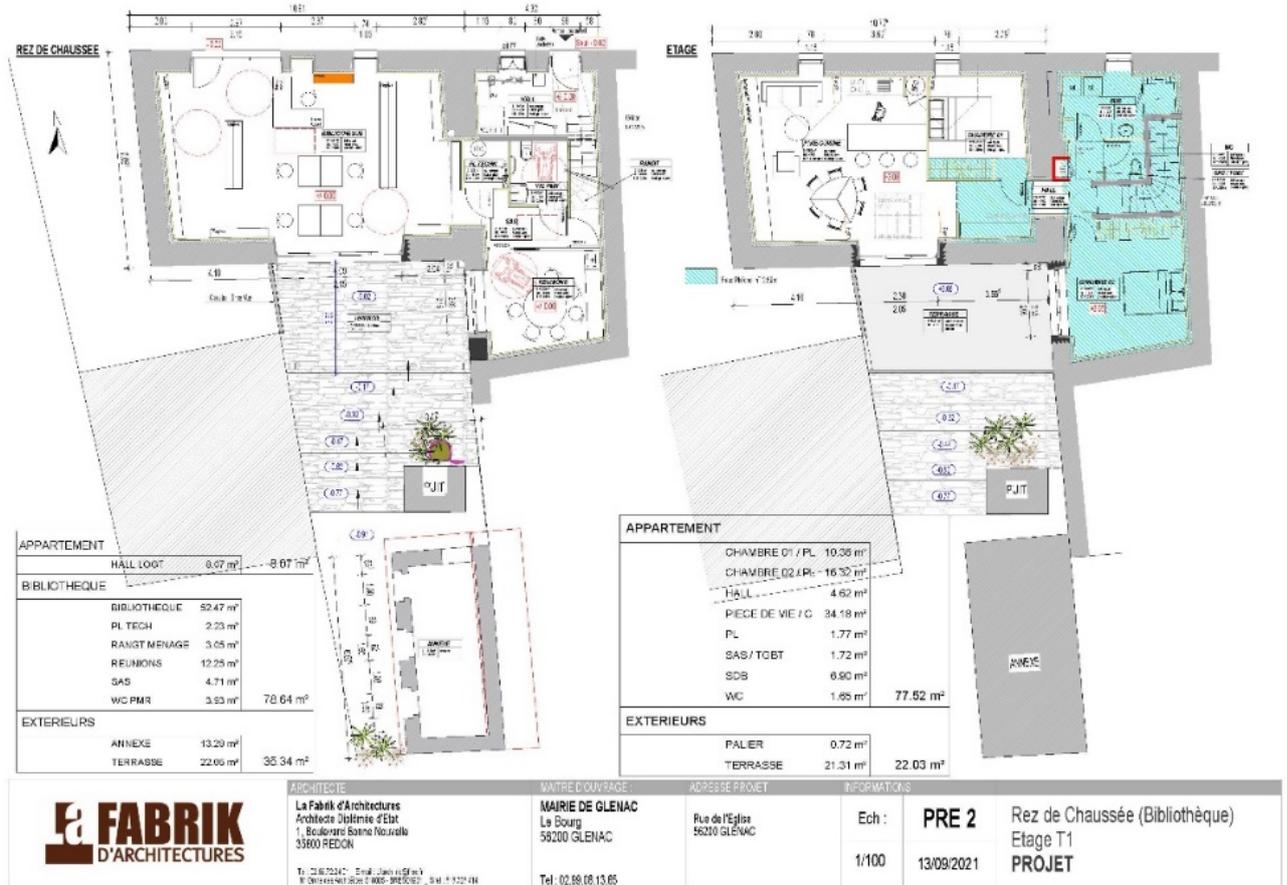


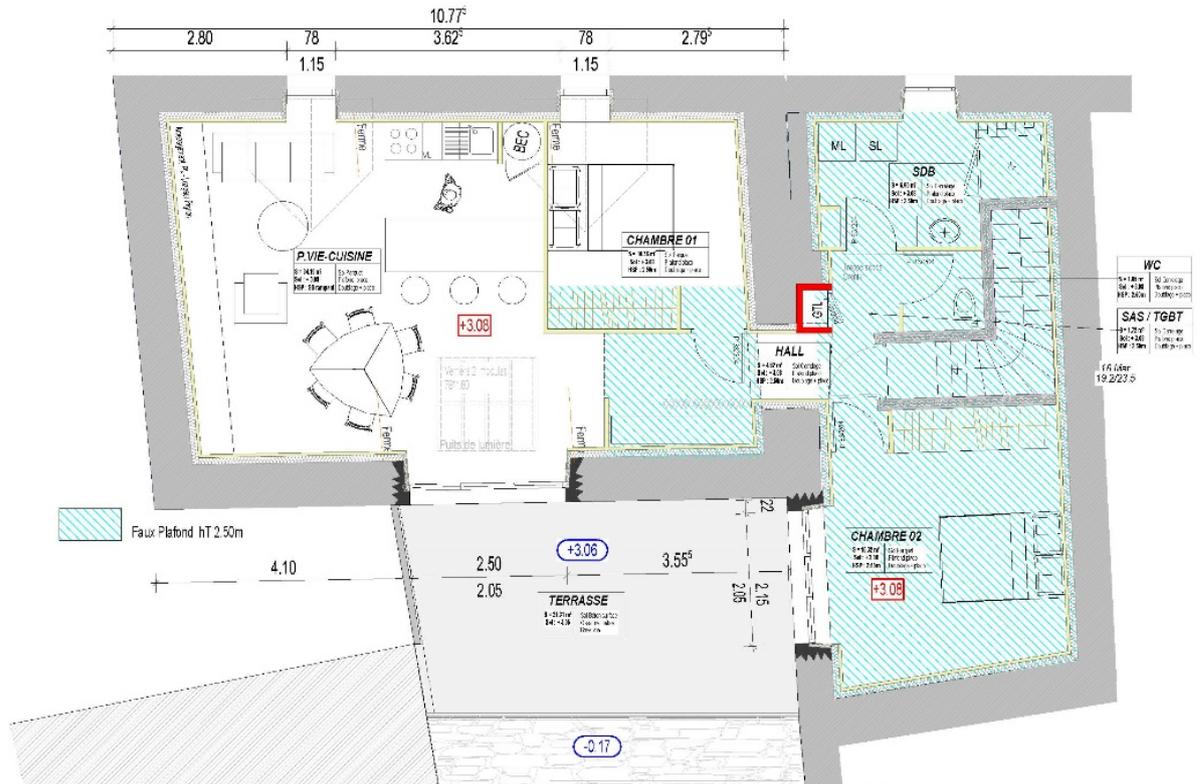
de l'Eglise



Parcelle ZI 180 - Surface 157 m²
Parcelle ZI 179 - Surface 45 m²

ARCHITECTE	MAÎTRE D'OUVRAGE	ADRESSE PROJET	INFORMATIONS
FABRIK D'ARCHITECTURES La Fabrik d'Architectures Association Départementale d'Art 1, Boulevard Sainte-Henri 56800 - EBON	MAIRIE DE GLENAC Le Bourg 56200 - GLENAC	Rue de l'Eglise 56200 - GLENAC	Ech: PRE 2 1/200 13/09/2021 Cadastre BATIMENTS A - B

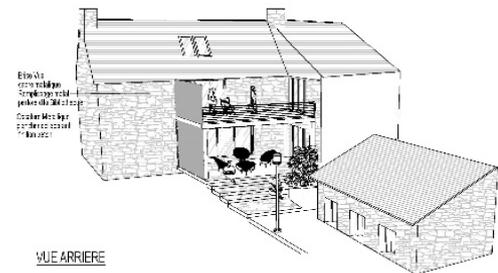




ARCHITECTE	MAITRE D'OUVRAGE	ADRESSE PROJET	INFORMATIONS
FABRIK D'ARCHITECTURES La Fabrik d'Architectures Architecte Diplômée d'Etat 1, Boulevard Bonne Nouvelle 35600 REDON Tel: 02.98.72.54.47 - Email: contact@fabrik.fr www.fabrik.fr	MAIRIE DE GLENAC Le Bourg 56200 GLENAC Tel: 02.98.08.13.65	Rue de l'Eglise 56200 GLENAC	Ech : PRE 2 1/50 13/09/2021 Etage T1 PROJET



VUE DE L'EGLISE

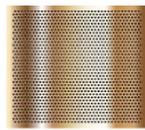


VUE ARRIERE

REFERENCES



Portail métallique sur mur de pierres
Méditerranée Bains sur Oise



Mold perforé

ARCHITECTE	MAITRE D'OUVRAGE	ADRESSE PROJET	INFORMATIONS
FABRIK D'ARCHITECTURES La Fabrik d'Architectures Architecte Diplômée d'Etat 1, Boulevard Bonne Nouvelle 35600 REDON Tel: 02.98.72.54.47 - Email: contact@fabrik.fr www.fabrik.fr	MAIRIE DE GLENAC Le Bourg 56200 GLENAC Tel: 02.98.08.13.65	Rue de l'Eglise 56200 GLENAC	Ech : PRE 2 13/09/2021 Insertion Perspectives

3. Travaux – Lancement d’une consultation d’architectes pour :

Des consultations d’architectes vont être lancées pour la réalisation des travaux suivants :

- a) Démolition et construction d’un nouveau local pour les vestiaires de football de Glénac, en effet les locaux sont vétustes.
- b) Rénovation de la salle de sport de Glénac par un bardage extérieur.
- c) Troisième tranche de rénovation de la salle des sports de La Gacilly La troisième et dernière tranche de la salle des sports concerne la réalisation de travaux d’isolation, la réfection des vestiaires, de la toiture, du bardage et des revêtements de sol.
- d) D’autres travaux de locaux sont concernés : La salle Giboire et les sous-sols de la mairie, la maison Praud, la salle de la Motte

Il est évoqué de revoir par cette occasion les vestiaires des services techniques.

Le conseil valide à l’unanimité le lancement d’une consultation d’architectes, dans le respect des procédures des marchés publics.

Pour les opérations liées aux bâtiments communaux, il est nécessaire d’établir un cahier des charges des travaux à engager, ce qui permettra de déterminer l’intervention nécessaire d’un cabinet d’architectes. Une fois ces consultations engagées, il sera sollicité auprès de ces maîtres d’œuvre l’obtention de devis estimatifs de travaux en vue d’envisager, au budget primitif de l’année 2022, les inscriptions budgétaires.

4. Travaux – Proposition de travaux dans le cadre d’une subvention exceptionnelle du Département du Morbihan de 50 000 €

Le Président du Conseil Départemental du Morbihan, Monsieur David Lappartient, nous a informé que, compte-tenu d’une progression exceptionnelle des recettes provenant des droits de mutation, un dispositif d’aide en faveur des communes est nouvellement proposé.

Il s’agit d’une subvention exceptionnelle de 50 000 € pour des investissements en matière de voirie (en et hors agglomération), d’aménagement et de mobilier urbain avec un plafond d’aide publique à hauteur de 80 %. A titre d’exemple, une opération évaluée à 62 500 € pourra être accompagnée à hauteur de 50 000 €.

Le dossier de présentation avec notice explicative, plans et devis doit être adressé avant le 1er novembre prochain pour être proposé à la commission permanente du Département du mois de décembre.

Après étude des dossiers de voirie en cours, il serait retenu les travaux de trottoirs de la rue de La Glouzie. La commune procède actuellement aux consultations d’entreprises de travaux publics en vue de l’obtention des devis. 9 Les travaux de réfection des trottoirs de ce secteur devront être réalisés en deux parties : - Un premier chiffrage pour la constitution du dossier au Département - L’obtention de devis pour poursuivre en 2022 et procéder définitivement à la réfection totale de ces trottoirs.

Le conseil municipal valide à l’unanimité ce projet et la présentation du dossier.

5. Avis sur la vente d’un terrain communal à La Chapelle-Gaceline

La commune a été sollicitée par Madame Stéphanie CHAPPUT, demeurant au 1 Impasse du Prieuré à La Chapelle-Gaceline pour la vente d’un terrain communal situé Impasse du Prieuré pour une superficie d’environ 300 m². Le souhait de cette habitante est de pouvoir aménager le devant de son habitation par la pose de clôtures pour un achèvement total de son actuelle propriété.

Le conseil valide la vente des terrains à Mme Chapput à l’unanimité.

Lorsqu’une commune souhaite vendre l’emprise d’une voie classée dans le domaine public, il convient au préalable de constater sa désaffectation et de procéder à son déclassement. Ainsi, une enquête

publique préalable à la décision de déclassement en vue de la vente de la voie communale est nécessaire. La durée de l'enquête est d'une durée de 15 jours et le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport.

Un prochain conseil municipal sera amené à délibérer sur : - Le déclassement de cette voie et son intégration dans le domaine privé de la commune - Après la saisine obligatoire du service des Domaines pour une estimation des surfaces à vendre, une décision devra être prise pour le prix de cession.

Pour votre information, la commune a délibéré le 15 janvier dernier pour l'achat d'une parcelle située au 14 rue Chapput d'une superficie de 27 m² au prix de 15 € le m²

La commune a déjà procédé au recensement sur l'ensemble de son territoire de parcelles à classer dans le domaine public communal et à déclasser dans le domaine privé communal. Nous étudierons la possibilité de constituer un seul et unique document pour une prochaine enquête publique.

6. Finances-Subventions de fonctionnement pour les cantines privées

Comme les années précédentes, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de subvention aux cantines des écoles privées de Glénac et La Chapelle Gaceline sur la base suivante : 0,80 € / repas / élève demi-pensionnaire Gacilien.

Pour l'année 2020-2021, pour l'école de Glénac, il est donc proposé une somme de 4 610,52 € correspondant aux 5 692 repas servis. L'année scolaire précédente, le nombre de repas servis était de 4 499 pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 3 599,20 €.

Concernant l'école de la Chapelle Gaceline, au cours de l'année scolaire 2020-2021, les deux cantines (La Chapelle-Gaceline et Quelneuc) sont gérées par l'OGEC Françoise d'Amboise jusqu'au 31 décembre 2020.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la cantine de Quelneuc est sous la gestion de la mairie de Carentoir (personnels, facturation et encaissement par la commune de Carentoir), l'OGEC conservant celle de La Chapelle-Gaceline.

Des élèves résidant à La Chapelle-Gaceline fréquentent les deux cantines.

Les chiffres communiqués pour l'année scolaire 2020-2021 sont les suivants :

- Nombre de repas servis à l'année aux enfants résidant à La Chapelle-Gaceline : 3 232 repas
- Pour information : nombre de repas servis à l'année sur la cantine de La Chapelle-Gaceline et facturés par l'OGEC : 2 603 repas

Le calcul de la subvention est le suivant : 3 232 repas x 0,80 € = 2 585.60 €

Application d'une déduction de 2 580 € : location salle de cantine et frais de ménage estimé à 15 € x 172 jours scolaires, soit 2 580 €.

Le montant de la subvention est donc de 5.60 €.

Le conseil valide les sommes à l'unanimité

7. Demande de subvention exceptionnelle pour le club d'Handball

Le club Pays de La Gacilly Handball nous a sollicité dans le cadre d'un nouveau projet original qui se déroule lors du dernier week-end d'Octobre. En association avec le thème Halloween, ce club organise

un tournoi d'handball fluo avec pour principe de jouer en nocturne, de créer une ambiance sous lumière noire et d'utiliser du matériel fluo pour l'aménagement des terrains, l'équipement des joueurs et la décoration de la salle.

Cet évènement festif nécessite pour le club d'investir dans du matériel spécifique, réutilisable pour les saisons à venir. Ces équipements concernent des projecteurs, des achats de ballons, d'adhésifs, de chasubles fluo pour adultes et enfants. Le montant des investissements et petits consommables s'élève à 4 500 € H.T. sur lequel, déduction faite des recettes liées aux inscriptions et à la restauration, le club sollicite une aide exceptionnelle de la commune de 1 000 €.

Le conseil valide la somme de 1000€

8. Finances – Décisions modificatives Budget Principal, Budget Artemisia et Budget annexe Assainissement

Il vous sera présenté des décisions modificatives pour les trois budgets suivants : Budget Principal, Budget Artemisia et Budget annexe Assainissement.

Ces décisions modificatives ont pour objectif d'ajuster les sommes votées lors de l'approbation des budgets et à effectuer, au cours de l'année, des recettes ou des dépenses complémentaires.

Le conseil valide les modifications à l'unanimité

9. Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs

Une mise à jour du tableau des effectifs est rendue nécessaire compte-tenu de la suppression d'anciens postes qui n'ont plus d'utilité au cours de l'année 2021. En effet, certains agents ont bénéficié en 2021 d'avancements de grade et de promotion interne et pour une meilleure lisibilité des effectifs communaux, la suppression de postes doit être effectuée.

Les six postes à supprimer sont les suivants :

- Adjoint Technique Principal de 1ère Classe
- Adjoint Technique
- Adjoint Technique Temps Non Complet 18 heures
- Adjoint du Patrimoine
- ATSEM Principal 1ère Classe
- Gardien-Brigadier

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la suppression des postes

10. Révision des tarifs municipaux pour la location de salles communales

a) Pour la salle Mathurin Robert

DEMANDES DE LOCATION ACTUELLES	PROPOSITIONS	Locataire Gacilien	Locataire extérieur
Réunions, vins d'honneur	Sans cuisine	60,00 €	120,00 €
Banquets, buffets (hors mariage)	Avec cuisine	120,00 €	240,00 €

b) Pour la salle socio-culturelle de La Chapelle-Gaceline

DEMANDES DE LOCATIONS ACTUELLES	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS
Vendredi soir	75,00 €	Suppression
Du vendredi au dimanche soir	210,00 €	Suppression
Location de tables	Néant	0,50 €
Bancs	Néant	2 €
Chaises	Néant	0,50 €

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs à l'unanimité.

11. Ouverture dominicale des commerces

Les enseignes Casino et Lidl ont effectué une demande de dérogation municipale pour l'ouverture de certains dimanches pour l'année 2022 :

Pour l'enseigne Casino Pour l'enseigne Lidl

- Dimanche 02 janvier 2022 - Dimanche 04 décembre 2022
- Dimanche 14 août 2022 - Dimanche 11 décembre 2022
- Dimanche 18 du décembre 2022

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

12. Présentation des Festivités « La Gacilly : Ville Lumière »

Comme pour l'année dernière, la commune souhaite proposer à ses habitants, aux visiteurs et touristes un évènement dénommé « La Gacilly : Ville Lumière » qui se déroulera du 4 Décembre au 2 janvier 2022.

L'objectif est de réaliser pour les centres-villes de La Gacilly, La Chapelle-Gaceline et Glénac une scénographie et des projections lumineuses qui vont valoriser le patrimoine architectural et rendre attractif notre territoire pour l'ensemble des acteurs locaux (commerçants, artisans, entreprises, associations...).

Il vous sera présenté un document de synthèse des mises en lumière des rues et édifices accompagné d'un descriptif des animations.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget pour la mise en lumière, mais rejette la soirée mapping à l'unanimité.

Le conseil par la voix de Jean-Yvon Castel remercie messieurs Guyomard, Bouchet et Veron pour leur implication dans ce projet et leurs créativité.

13. Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal

14. Questions diverses

- a) Jury volontaire pour la fête de la soupe
 - Glon Frédéric

- Cancouët Mallaury
- Hercelin Pierrick
- Rubeaux Solange

b) recensement de la voirie classée dans le domaine public communal, le chemin du Tey à La Chapelle Gaceline est concerné il a bénéficié d'un traitement bi-couche de 160ml.

Cela porte la voirie communale de 78472ml à 78632ml. Le conseil municipal valide ce métré et autorise à transmettre l'information à la préfecture avant le 29/10/21.

c) 2 nouveaux commerces à La Gacilly

- vente de saucissons et terrines à côté du Panorama
- épicerie fine, dans l'ancien local de coiffure en face des halles.